

La lettre mensuelle

DE BAZANCOURT

Le mot du Maire



Alors que nous entrons dans la période estivale et que chacun souhaite profiter pleinement des joies extérieures, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 10 juin de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité douce pour l'acquisition de vélos et de vélos à assistance électrique en faveur des habitants de la commune. Encourager la pratique d'une activité physique, geste éco-citoyen, réduire le budget transport des ménages à l'heure où les prix des carburants s'envolent, sont autant d'arguments qui ont été mis en avant lors de cette délibération. Cette aide est cumulable avec celle du Grand Reims et celle de la Région.

Je profite de cette occasion pour faire un focus sur les nombreuses dérives que nous constatons actuellement sur l'utilisation des deux-roues (vélos, scooters, motos, mobylettes et trottinettes électriques) en rappelant quelques règles essentielles pour la sécurité de tous : le code de la route s'applique de la même façon pour tout le monde. Il est ainsi interdit de prendre les rues en contresens (à l'exception pour les vélos de la piste cyclable qui remonte une partie de la rue de l'Espérance devant le groupe scolaire) et de ne pas respecter les priorités à droite. Les pistes cyclables doivent être empruntées avec une vitesse adaptée, d'autant plus lorsqu'elles sont en espace partagé sur les trottoirs. Un enfant de moins de 12 ans doit porter un casque à vélo, qu'il soit conducteur ou passager. L'adulte qui transporte l'enfant ou qui l'accompagne doit s'en assurer. Le casque doit être homologué et attaché.

Depuis 1973, tout conducteur d'un deux-roues motorisé doit porter un casque homologué. La loi précise en outre que la protection doit être adaptée à votre tête, attachée convenablement et comporter quatre autocollants rétro-réfléchissants. Je rappelle également à cette occasion que, pour des raisons évidentes de sécurité, les véhicules à deux-roues ne sont pas utilisables sur la seule roue arrière ! Je remercie les parents de mener une discussion sérieuse avec leurs jeunes qui n'ont bien souvent plus l'âge de porter des casques à vélos et qui prennent des risques insensés sur les routes quotidiennement ! Plus largement à l'ensemble des conducteurs, il n'est pas inutile de rappeler que les places de stationnement sont clairement identifiées dans la commune. Les panneaux d'interdiction de stationner ont tous été mûrement réfléchis et ne sont pas là par hasard. Je vous remercie donc de bien vouloir les respecter scrupuleusement.

Enfin, je vous fais part de la réglementation de circulation sur les chemins de l'Association Foncière (entité juridique à part entière qui regroupe les agriculteurs du terroir de la Commune). Cette dernière est propriétaire des chemins d'exploitation qui desservent les parcelles agricoles, chemins qu'elle a la charge d'entretenir avec les fonds perçus de la part des propriétaires fonciers agricoles. Or, il est constaté sur ces chemins (qui sont donc des propriétés privées) une augmentation constante du trafic de voitures, de motos non homologuées, de promeneurs ou autres utilitaires servant à aller effectuer des dépôts sauvages. Parallèlement à cela, les engins agricoles de plus en plus grands et puissants rendent leurs manœuvres délicates, ce qui pose par conséquent la question de la cohabitation de ces publics devenue dangereuse pour toutes les parties.

Aussi, face à ces enjeux financiers mais aussi en terme de responsabilité, l'Association Foncière doit se résoudre à installer prochainement, sur les chemins d'exploitation, des panneaux d'interdiction d'y circuler. Ainsi, toute personne qui enfreindra cette signalétique sera donc passible d'une amende.

Cette initiative ne résulte pas d'une volonté d'entraver les lieux de promenades des habitants de la commune mais répond aux incivilités qui se sont multipliées ces dernières années et au non-respect de l'usage de ces chemins, rendant aujourd'hui leur utilisation par tous, incompatible avec l'activité agricole.

Sur des notes plus légères, je vous invite à scanner le QRcode de l'application Intramuros (voir en page 3) dont la page de Bazancourt est disponible depuis le début du mois pour retrouver une mine d'or d'informations !

Le Maire
Anne-Sophie Romagny



Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Vendredi 8 juillet 2022 à 20h30 - Salle du conseil de la Mairie

Vie municipale

Les décisions et réflexions du Conseil Municipal

Dans ses séances du lundi 30 mai et du vendredi 10 juin 2022, le Conseil Municipal a :

- ▶ validé l'avant-projet des travaux de réaménagement de la rue de la Place, de la place de la Mairie et du Parking Gustave Haguenin.
- ▶ arrêté les modalités de refacturation aux forains d'une partie des coûts supportés par la Commune au titre de la location du groupe électrogène permettant d'alimenter les différents métiers (stands et manèges) présents lors de la fête patronale,
- ▶ fixé les tarifs et loyers communaux à compter du 1^{er} juillet 2022,
- ▶ décidé de reconduire pour 2022 le dispositif d'aide à la mobilité douce en faveur des habitants de la commune pour l'acquisition de vélos et de vélos à assistance électrique en maintenant l'enveloppe à 10 000 € sur une année civile et un nouveau plafond de subvention à 150 € pour les vélos classiques,
- ▶ décidé d'ajourner l'examen de l'avenant N°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat sur le secteur de l'impasse du Lavoir dans l'attente de la communication des frais d'acte à supporter par la Commune,
- ▶ décidé de créer un poste de vacataire pour assurer le remplacement des agents chargés de l'accueil de la Mairie pendant les vacances d'été et ainsi garantir la continuité du traitement des cartes nationales d'identité et des passeports durant cette période,
- ▶ été informé :
 - des dossiers abordés par la 2^{ème} commission « Actions culturelles et jumelage » tels que la programmation culturelle de La Filature de septembre 2022 à décembre 2022,
 - des délégations exercées par Mme le Maire,
 - de la subvention de 71 639 € accordée par la Région Grand Est à la Commune au titre du programme de « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » dans le cadre du réaménagement du secteur de la place de la Mairie,
 - de la mise à disposition du rapport d'activité 2021 de l'association Familles Rurales de Bazancourt,
 - de l'entrée en service de l'application IntraMuros pleinement opérationnelle depuis le 2 juin 2022.

France services

Comme annoncé fin 2021, La Poste de Bazancourt est désormais labellisée **France Services**. Cette labellisation permet le **regroupement dans un même lieu des services de La Poste** mais aussi **de Pôle emploi, la CNAM, la MSA, la CAF, la CNAV, la DGFIP et des ministères de la Justice et de l'Intérieur**. Ce bureau peut ainsi accueillir les citoyens ayant besoin d'accéder aux services via un espace numérique mis à leur disposition (ordinateur, tablette, imprimante et scanner) et bénéficier de l'accompagnement d'un chargé de clientèle spécialement formé. En complément, les clients ont la possibilité de s'entretenir avec un expert dans un espace confidentiel, en présentiel ou en visio-conférence, pour leurs démarches.

France Services de Bazancourt est ouverte du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi : de 9h00 à 12h00. Vous pouvez également les contacter par téléphone au 03 26 91 41 72 ou par mail à bazancourt@france-services.gouv.fr



Agence nationale
des titres sécurisés

Rappel Réglementation des nuisances sonores

Selon l'arrêté municipal N° 2020-066 du 20 juillet 2020, les bruits de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- > **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,**
- > **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30,**
- > **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

État civil

NAISSANCES

Malo CHARLES, le 6 mai 2022 à Bezannes,
Eliott GODFRIN, le 17 mai 2022 à Bezannes,
Tiago HERTELER le 20 mai 2022 à Bezannes.

MARIAGES

Alicia MAZOCKY et Florent LAGUILLIEZ, le 28 mai 2022,
Noëlle DUARTE et Alexandre BARILLEY, le 4 juin 2022.

DÉCÈS

Bernard LECLERE le 25 mai 2022 à Bazancourt.

Recensement Militaire

Il est rappelé aux jeunes filles et aux jeunes hommes nés en juin 2006, qu'ils doivent venir se faire recenser à la Mairie à la date de leur 16^{ème} anniversaire munis de leur livret de famille et de leur carte nationale d'identité en cours de validité.

Essais mensuels des sirènes de sécurité civile



Pour votre information, **des tests de sirènes de sécurité civile vont reprendre tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois à 12h00 à compter du 6 juillet 2022.**

Les sirènes de sécurité civile ont pour fonction d'avertir la population d'un danger ou d'une menace imminente. Leur utilisation est complémentaire aux différents moyens d'alerte utilisés par l'État (diffusion des consignes par les services de radiodiffusion sonore et télévision, centres d'ingénierie et de gestion du trafic, équipements des collectivités territoriales, équipements des réseaux délivrant des informations au public dans les gares, les métros, les ports et les aéroports à la demande des autorités).

Procédure de réalisation des titres sécurisés

Face à l'augmentation des demandes de titres sécurisés (cartes d'identités et passeports) et afin d'optimiser les rendez-vous, voici les démarches à réaliser :

- 1 - Prendre rendez-vous sur le site de la Mairie : bazancourt.fr**
> Rubrique : **rendez-vous carte d'identité et passeport.**
- 2 - Ensuite préparer votre dossier en ligne sur le site de <https://ants.gouv.fr> et imprimez-le.**

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou si vous avez des difficultés à remplir votre demande, **France Services est là pour vous.** Il suffit de les contacter au **03 26 91 41 72** ou de vous rendre au bureau de Poste de Bazancourt.

- 3 - Rassemblez les documents suivants :**
 - Des photos d'identité aux normes,
 - Un justificatif de domicile au nom de la personne qui fait sa demande,
 - Un timbre fiscal commercialisé sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans les bureaux de tabac (si besoin).
- 4 - Une fois tous les éléments réunis, rendez-vous à la mairie au jour et à l'heure fixés avec votre dossier complet.**



Scannez-moi

Ça y est, depuis le 2 juin, l'application **IntraMuros** est pleinement opérationnelle ! Vous pouvez consulter tous les services et contacts de la Commune, ainsi que les manifestations et événements organisés par les associations et la Commune en vous créant des alertes spécifiques selon vos centres d'intérêt. **Alors téléchargez-la sans plus attendre sur votre smartphone. Elle est gratuite et disponible sur les plateformes de téléchargement.**

Aide financière à la mobilité douce

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont décidé de reconduire pour 2022 le dispositif d'aide à la mobilité douce. Pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE), l'aide s'élèvera à 25% du montant de la facture avec un plafond de 300 € et pour les vélos « classiques », l'aide s'élèvera à 50% du montant de la facture avec un plafond réévalué à 150 € (pour mémoire : 100 € en 2021).

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ? Il faut :

- ▶ Être habitant de Bazancourt,
- ▶ Acheter un vélo ou un Vélo à Assistance Électrique (VAE) neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel (la facture vous sera demandée pour les achats effectués à partir du 10 juin 2022),
- ▶ Faire votre demande d'aide avant le 31 décembre 2022.

L'aide est limitée à 1 achat par foyer.



Plan Canicule 2022

Comme chaque année, depuis le 1^{er} juin 2022, le plan national canicule est activé. Santé publique France lance sa veille saisonnière et rappelle les messages de prévention à adopter en cas de fortes chaleurs :

<https://www.santepubliquefrance.fr>

Rubriques : les-actualites/2022/canicule-et-fortes-chaieurs-lancement-de-la-veille-saisonniere-et-rappel-des-gestes-a-adopter-par-tous

Pour les personnes âgées, isolées et/ou fragilisées, vous pouvez vous faire recenser auprès de la Mairie.

Distribution des brioches

Les membres du Conseil Municipal « adulte » et du Conseil Municipal des Enfants distribueront les brioches **aux Couriates et aux Couriates de 69 ans et "+", le samedi 25 juin. Merci aux personnes concernées d'être à leur domicile durant la matinée.**



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE

CRAMPES

NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr@canicule

A.B.C partez !

Au programme de l'Atlas de la Biodiversité Communal ce mois-ci, voici l'animation « Sauvages de ma rue » ou comment apprendre les bienfaits des plantes qui jonchent nos rues et nos trottoirs !

C'EST OÙ ET À QUELLE HEURE ?

Rendez-vous le **samedi 25 juin 2022 à 10H00** devant **La Filature**.

QUE VA-T-ON FAIRE ?

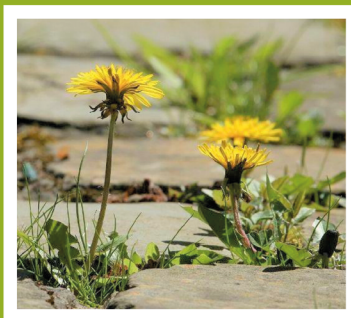
Vous allez apprendre à connaître et répertorier les plantes sauvages qui poussent dans les rues de Bazancourt. Ces données seront ensuite transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle, afin d'alimenter leur base de données. Vous découvrirez également les nombreuses propriétés de ces belles de bitume !



FAUT-IL DU MATÉRIEL ?

Rien d'obligatoire, mais vous pouvez prendre votre téléphone et, si vous le souhaitez, de quoi prendre des notes.

Tout public / environ 2H00



Prochain Marché Nocturne de l'Été !

VENDREDI 1^{er} JUILLET
à 18H00, Place Jobert-Lucas
avec un concert du
FUNKY JAZZ GANG

Venez découvrir encore de nouveaux exposants et assister à un concert hyper funky grâce à ce groupe qui déambulera sur le marché.

Notez bien les dates suivantes !

- ▶ Vendredi 5 août de 18h00 à 22h00 avec "Nonolimité"
- ▶ Et vendredi 2 septembre de 18h00 à 22h00 avec "Les Marcelles"



Fête patronale, Ciné-plein air, Marchés Nocturnes, Fête Nationale, Feu d'artifice, ...
Retrouvez tout le contenu détaillé des activités de cet été dans :

Les Estivales !

Disponible sur le site de la Mairie
> www.bazancourt.fr
> Rubrique : Les publications

Directeur de publication //
Anne-Sophie ROMAGNY

Responsable communication //
Agathe PETIT

Date de parution : juin 2022

Crédits photos et illustrations //
Adobe Stock.

Tirage // 1 100 exemplaires